



**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 535 du 17 juillet 2024**

**Prise en charge financière et dépôt des contrats d'apprentissage et de professionnalisation**

# [Décret n° 2024-631 du 28 juin 2024](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049832108) relatif à la prise en charge financière et au dépôt des contrats d'apprentissage et de professionnalisationJournal officiel du 29 juin 2024Le texte renforce les conditions de prise en charge financière des contrats d'apprentissage et de professionnalisation conclus par des employeurs du secteur privé ou public à caractère industriel ou commercial, ainsi que les conditions de dépôt des contrats d'apprentissage des employeurs du secteur public.[Décret n° 2024-695 du 5 juillet 2024](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049888956) relatif à la fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissageJournal officiel du 6 juillet 2024

Ce texte fixe les niveaux de prise en charge applicables aux contrats d'apprentissage conclus à compter du 15 juillet 2024.